

Arrondissement de Douai  
Commune de Rieulay - 59501  
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
<b>I.I - Conservation du Patrimoine Eau</b>			
<b>A.4</b>	<b>POLICE DES EAUX</b> Servitude de protection des cours d'eau non domaniaux	Ruisseau de la Traitoire Courant de Beaurepaire Courant du Bois de Villers Courant du Hainaut Courant des Rouissars A.P.09/08/1972	Ddtm
<b>A.5</b>	<b>CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b> Servitude de protection des conduites	Liaison Avesnois – Pecquencourt	Ddtm
<b>AS.1</b>	<b>CONSERVATION DES EAUX</b> Servitude de protection des captages AEP	Captage de Rieulay D.U.P. du 29/12/1987 modifiée le 07/05/2003	Ars
<b>I.II - Conservation du Patrimoine Culturel</b>			
<b>AC.1</b>	<b>MONUMENTS HISTORIQUES</b> Servitude de protection des monuments historiques	. Ancien pigeonnier du château Ins.M.H. du 19/12/1973 . Ancienne abbaye (Marchiennes) Ins.M.H. du 17/05/1974 . Église Ste Rictude (Marchiennes) Ins.M.H. 06/05/1992	Drac
<b>II.I Utilisation de certaines ressources : énergie</b>			
<b>I.4</b>	<b>ELECTRICITE</b> Servitude de protection des lignes haute-tension	. Lignes : 225/400 kV Avelin - Mastaing . Lignes : 2 x 400 kV Avelin - Lonny et Avelgem – Mastaing . Ligne : 90 kV Orchies - Traisnel	Rte
<b>I.3</b>	<b>GAZ</b> Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisation : Marcq-en-Ostrevent – Baisieux Marcq-en-Ostrevent - Orchies	Grt Gaz
<b>II.2 Utilisation de certaines ressources : communications</b>			
<b>EL.7</b>	<b>ALIGNEMENT</b> Servitude d'alignement	. CIC Aniche à Marchiennes Ligne principale du 21/08/1906 . CIC N : 20 de Vred à Somain du 09/04/1902 . CD 143 Traverse de Rieulay et Somain du 28/09/1910	Conseil Général
<b>EL.11</b>	<b>ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS</b> Servitude d'interdiction d'accès	A 21	Conseil Général

Arrondissement de Douai  
Commune de Rieulay - 59501  
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

**II.2 Utilisation de certaines ressources : communications (suite)**

<b>T.5</b>	<b>RELATIONS AERIENNES</b> Servitude de dégagement	Aérodrome de Valenciennes – Denain Arrêté Ministériel du 29/07/1996	District Aéronautique
<b>T.7</b>	<b>RELATIONS AERIENNES</b> Servitude concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement	Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aérodromes de : CAMBRAI – EPINOY	Base aérienne

**III Salubrité**

<b>INT1</b>	<b>CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL</b>	Cimetière communal et militaire La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune
-------------	-------------------------------------	--	---------

**Pour les adresses des gestionnaires,  
Voir liste ci-jointe**